

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 2 FEVRIER , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 25 janvier 2012

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Gérard SONGY, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelynne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
  - MACAU : Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absentes, excusées : Fabienne OUVARD, Chrystel COLMONT-DIGNEAU

**Concerne : 2012-0202-04 EXTENSION DES COMPETENCES VOIRIE – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Par délibération 2011-2804-24 du 28 avril 2011, il a été décidé de lancer une consultation pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour l'estimation technique et financière de la réhabilitation des voies sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Les bureaux d'études avaient jusqu'au 16 décembre 2011 à 12 heures pour proposer leur offre.

QUATRE plis ont été déposés dans les délais, présentés par :

- ABROTEC
- VECTRA
- PARALLELE 45
- SERVICAD

Le pouvoir adjudicateur a ouvert les plis, le mardi 3 janvier 2012.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, ce jour, et a retenu l'offre de ABROTEC, pour un montant de 52 755,56 €;

Il vous est proposé de suivre son choix et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce choix.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de retenir ABROTEC, pour un montant de 52 755,56 €.

► **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce choix.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 6 février 2012



## Acte à classer

DL2012-0202-04

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2012-02-09T15-10-06.00 ( MI48637200 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120206-DL2012-0202-04-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Extension des compétences voirie - Choix du maître d'oeuvre

Date de décision : 06/02/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences par thèmes  
3.3. VoirieActe : 04.PDF

Préparé	Le 09/02/12 à 16:10	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 09/02/12 à 16:10	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 09/02/12 à 16:03	